

Paris, le 23-10-2013

## SIGNATURE DU PROTOCOLE RELATIF À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE

**BERCY LE 22 OCTOBRE 2013**

Après consultation de l'ensemble de ses composantes, la **FA-FPT** s'est positionnée **POUR** la signature de ce protocole.

Présidé par Madame Lebranchu, ce moment fort de l'agenda social a permis à notre délégation, composée d'Éric Tournemolle, Pascal Paquier, du docteur André Guenec, tous trois membres de la Formation spécialisée n° 4 du Conseil commun de la Fonction publique, et de Bruno Collignon, de réaffirmer l'attachement de la **FA-FPT** à la prévention des risques psychosociaux et de la souffrance au travail qu'ils engendrent.

La **FA-FPT** est intervenue notamment sur les points suivants qui ont conduit à la décision de signature :

- Qualité du dialogue social au travers de la prise en compte par les représentants du cabinet et de la DGAFP d'un grand nombre des propositions soutenues unitairement par les organisations syndicales membres du CCFP.
- Volonté du gouvernement de sortir du déni qui entoure actuellement les risques psychosociaux dans les trois versants de la Fonction publique.

Que ce soit en milieu hospitalier, dans l'Éducation nationale ou les services de l'État, et bien sûr dans la Fonction publique territoriale, avec les conséquences de la loi de 2010 portant réforme des collectivités territoriales ou de celle à venir sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, nombreux(ses) sont les agents(tes) de la Fonction publique soumis(ses) directement à la souffrance au travail, contrairement aux propos souvent relayés par les employeurs.

- Confiance dans la traduction concrète de l'ensemble des mesures prévues sous réserve de l'engagement des employeurs, notamment territoriaux, et de la rédaction des textes de portée réglementaire par les directions concernées (DGCL notamment).

Les suites données au protocole EPFH, au travers des travaux de son comité de suivi dont fait partie la **FA-FPT**, sont autant de signes qui donnent à la **FA-FPT** de bonnes raisons d'engager sa signature en confiance tout en restant extrêmement vigilante sur l'application sur le terrain de ce protocole, sur l'évolution des moyens nécessaires à l'exercice des mandats des membres des CHSCT et sur l'indispensable évolution de la médecine de prévention.

La réussite de la mise en œuvre de ce protocole dépendra de l'engagement de tous les acteurs de la Fonction publique. La **FA-FPT**, au travers sa représentativité, s'engage résolument dans cette perspective.

Bruno Collignon  
Président de la **FA-FPT**  
Tel : 06.51.88.09.65

